

**délibération :**
D_2022_4_6

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 37

Votants : 46

Objet : Salle des fêtes de Fontaine-Fourches - Modification du règlement intérieur

L'an deux mille vingt deux, le mardi 05 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 28 Juin 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame LEMORE Christine, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur FIEVET Jean-Pierre

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël
Monsieur CHAPLOT Jean-Luc a donné pouvoir à Monsieur POTAGE Jean-Claude

Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre

Monsieur HERMANS Emric a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Madame BUOT Julie a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles

Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia

Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine

Absent(s) : Madame LETERRIER Carine, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame SAMSON Véronique, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur JOLY Alain

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur HERMANS Emric, Madame BUOT Julie, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LESAGE Cédric, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur DE RYCKE Régis

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul FENOT

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Bassée n°5-1-03-2004 en date du 27 mars 2004 fixant le règlement intérieur de la salle intercommunale de Fontaine Fourches ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Bassée en date du 31 mars 2007 instituant des tarifs de location de la Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Bassée n°3-3-03-10 en date du 13 mars 2010 modifiant le règlement intérieur de la salle intercommunale de Fontaine Fourches ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Bassée n°2-7-06-10 en date du 19 juin 2010 modifiant le règlement intérieur de la salle intercommunale de Fontaine Fourches et créant la régie de recettes pour l'encaissement direct des droits d'utilisation de ladite salle intercommunale ;
Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°15 portant, au 1er janvier 2014, création de la Communauté de communes Bassée Montois et dissolution des Communautés de communes de la Bassée et du Montois ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Bassée Montois ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2-17-01-14 en date du 7 janvier 2014 portant fixation des tarifs de location de la Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 27 juin 2022 ;

Considérant que l'ensemble du bâtiment est loué à tous les demandeurs pour un tarif fixé par délibération n°2-17-01-14 en date du 07 janvier 2014 ;

Considérant qu'à la demande de la Trésorerie, il convient de réviser les modalités de location comme suit :

A la réservation de la salle, le demandeur doit fournir :

- le formulaire de demande de réservation dûment complété et signé
- un justificatif de domicile
- un chèque d'acompte d'un montant de 120 euros (quel que soit le tarif de la location)

Quinze jours avant la date de la location, l'intéressé remet à la Communauté de Communes :

- un chèque correspondant au solde de la réservation
- un chèque de caution d'un montant de 500 euros ; celui-ci sera rendu si aucune dégradation, vol ou casse n'a été constaté
- Attestation d'assurance responsabilité civile

La réservation ne sera définitive qu'à réception de l'ensemble de ces éléments.

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur de la salle pour tenir compte de ces nouvelles modalités de location et d'en profiter pour le compléter et actualiser certaines clauses notamment au titre du RGPD et de la protection des données personnelles ;

Aussi, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches repris en annexe de la présente délibération ;
 - Décide de préciser les tarifs suivants :
A la réservation de la salle, le demandeur doit fournir un chèque d'acompte d'un montant de 120 euros (quel que soit le tarif de la location) ;
Quinze jours avant la date de la location, l'intéressé remet à la Communauté de Communes un chèque correspondant au solde de la réservation et un chèque de caution d'un montant de 500 euros ;
- Dit que les tarifs de location de la Salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches résultant de la délibération du Conseil Communautaire n°2-17-01-14 en date du 7 janvier 2014 demeurent inchangés ;
- Dit que le règlement intérieur ainsi modifié fera l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle polyvalente intercommunale de Fontaine-Fourches.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 077-200040251-20220705-D_2022_4_6-DE

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/07/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 13/07/2022


Le président
Roger DENORMANDIE
n + e u j